

Synthèse des travaux législatifs fédéraux

Retrouvez la veille législative de l'Artias dans un [DOCUMENT PRINCIPAL DE SYNTHÈSE](#) qui comporte le résumé des **objets traités** durant la session parlementaire avec en-dessous ses tableaux des **objets en cours**, divisés par thèmes.

Les objets adoptés et terminés/liquidés (archives) sont quant à eux accessibles dans les documents thématiques ci-dessous :

- [Aide sociale](#)
- [Assurances sociales](#)
- [Familles](#)
- [Migration](#)
- [Autres thèmes](#)

Les principaux objets traités durant la session de printemps :

- **Assurance-vieillesse et survivants et assurance-invalidité :**
 - Adoption d'un des 3 projets, soit celui relatif à la mise en œuvre de la 13e rente de vieillesse, par le Conseil des États et le Conseil national de l'objet du Conseil fédéral [24.073](#) « Mise en œuvre et financement de l'initiative pour une 13e rente AVS ».
 - Adoption par le Conseil national de la motion [25.3006](#) CSSS-CN « Réexamen des décisions d'octroi de prestations de l'AI en cas de graves insuffisances constatées par la COQEM dans les expertises ». La motion est transmise au Conseil des États.
- **Prestations complémentaires à l'AVS/AI :**
 - Rejet par le Conseil des États de la motion [3014](#) CSSS-CE « 13e rente AI pour les bénéficiaires de prestations complémentaires ». L'objet est liquidé.
- **Assurance-maladie :**
 - Le Conseil national a refusé de donner suite à l'initiative cantonale [23.319](#) Genève « Pour une caisse-maladie publique cantonale unique à Genève ». L'objet est liquidé.
 - Adoption par le Conseil national de la motion [24.3636](#) Friedli « Adapter la franchise minimale aux conditions réelles » (possibilité d'augmentation périodique). L'objet est transmis au CF.
- **Famille :**
 - Le Conseil des États refuse de donner suite aux initiatives cantonales [24.305](#) Valais et [24.311](#) Tessin « Pour l'introduction d'un congé parental national ». Les initiatives sont transmises au Conseil national.
- **Endettement :**
 - Adoption par le Conseil des États et le Conseil national des initiatives parlementaires [22.400](#) CAJ-N « Possibilité de ne pas communiquer les inscriptions dans le registre des poursuites au-

- delà d'une année » et [22.401](#) CAJ-N « Possibilité de ne pas communiquer les inscriptions dans le registre des poursuites ».
- Adoption, avec modification, par le Conseil des États de la motion [20.3067](#) Nantermod « Réduire les émoluments en matière de poursuite et de faillite ». L'objet est transmis au Conseil national.
 - Le Conseil des États refuse de donner suite à l'initiative cantonale [24.306](#) Genève « Pour la radiation automatique des poursuites payées ». L'objet est transmis au Conseil national.
- **Droit des étrangers :**
 - Le Conseil des États a rejeté les deux motions [24.4320](#) UDC et [24.4444](#) Stark. « S'inspirer du Danemark et de la Suède pour gérer le regroupement familial dans l'intérêt de la Suisse ». Les deux objets sont liquidés.
 - Le Conseil national a décidé de ne pas entrer en matière sur l'initiative parlementaire [19.464](#) Barrile « Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne ». L'objet est liquidé.
 - **Droit du travail :**
 - Adoption par le Conseil national du postulat [24.4213](#) Suter « Favoriser l'inclusivité du monde du travail ». Ce postulat vise à une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap sur le marché primaire du travail. L'objet est transmis au CF.

Artias – Camille Zimmermann, juriste